

**NORMES DE PASSAGE AU NIVEAU SUPÉRIEUR
POUR LES ÉLÈVES EN 1^{RE}, 2^E, 3^E ET 4^E ANNÉE DU SECONDAIRE**

Le Collège Letendre s'est donné des normes pour admettre un élève au niveau supérieur. Dans des situations exceptionnelles, lorsque ces normes ne sont pas respectées, des mesures de rattrapage peuvent être possibles. *À noter que la direction du Collège se réserve le droit de ne pas réadmettre un élève pour des raisons autres que les résultats disciplinaires ou de procéder à des analyses de dossier pour certains cas particuliers.*

Conditions pour être admis au niveau supérieur	Information complémentaire
<p>A - Réussite dans chaque matière</p> <p>L'élève qui obtient la note de 60% ou plus au résultat global de chaque matière pourra être réadmis au Collège au niveau supérieur.</p>	
<p>B - Échec dans une matière de base</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière de base</u> (français, mathématique ou anglais) devra suivre un cours d'été et réussir l'examen auquel il sera soumis à la fin du cours. Sa réadmission au Collège au niveau supérieur est donc conditionnelle à l'inscription au cours d'été et à la réussite de ce cours.</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>deux ou trois matières de base</u> (français, mathématique et anglais) ne pourra être réadmis au Collège.</p>	<p>Cours d'été disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Français ✓ Mathématique ✓ Anglais
<p>C - Échec dans une matière autre qu'une matière de base</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une ou deux matières autres qu'une matière de base</u> doit s'inscrire à un examen de reprise et le réussir.</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>trois matières autres que des matières de base ou plus</u> ne pourra être réadmis au Collège.</p>	<p>Précisions</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan d'étude remis à l'élève. ✓ L'élève devra travailler de façon autonome et avec ses propres ressources. ✓ Examen de reprise à la fin juillet.
<p>D - Échec dans une matière de base ET dans une matière autre que celle de base</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière de base</u> (français, mathématique ou anglais) ET dans <u>une matière autre que celle de base</u> doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre un cours d'été et réussir l'examen qui lui sera administré à la fin du cours (pour la matière de base) ; - s'inscrire à un examen de reprise (pour la matière autre que celle de base) et le réussir. <p>Sa réadmission au Collège au niveau supérieur est donc conditionnelle à l'inscription au cours d'été et à la réussite de ce cours (pour la matière de base), de même qu'à la réussite de son examen de reprise (pour la matière autre que celle de base).</p> <p>L'élève qui est en échec dans <u>une matière de base</u> (français, anglais ou mathématique) ET dans <u>deux matières autres que celles de base</u> ne pourra être réadmis au Collège.</p>	<p>Se référer à l'<i>Information complémentaire</i> décrite aux blocs B et C.</p>